

**DECLARATION ET COMPTE-RENDU DES ÉLUS
C.G.T ET U.G.I.C.T-C.G.T
DU C.C.E D'U.E.S DU MERCREDI 12 JUIN 2013
SUR L'ACCORD DE PARTICIPATION
ET D'INTÉRESSEMENT DE DASSAULT-AVIATION**

DÉCLARATION,

À l'annonce par le nouveau gouvernement du passage du forfait social de 8 à 20 %, la direction générale a dénoncé unilatéralement l'accord de participation en vigueur chez Dassault depuis 1999 pour renégocier un nouvel accord.

Après plus de 6 mois de pseudo négociations, vous avez imposé aux organisations syndicales un accord dans lequel la part des seuls salariés a baissé pour passer à 27.5 % du bénéfice net comptable alors que celles des actionnaires et de l'entreprise sont restées à 33 % du bénéfice net.

Dans le cadre de la renégociation de l'accord triennal d'intéressement, vous avez appliqué le même principe : faire payer une partie de ce forfait social aux salariés en baissant la somme à distribuer au personnel de 14 à 12.7 millions d'euros.

Pour les élus C.G.T et U.G.I.C-C.G.T, sur le principe, ces décisions étaient tout simplement scandaleuses, injustes socialement et provocatrices, car ce n'est pas aux salariés à payer vos cotisations.

Depuis, un décret du Conseil d'État a interdit, aux crédits d'impôts accordés aux entreprises, de venir grossir mécaniquement le résultat net comptable des comptes annuels.

Prétextant ce nouveau fait, vous avez inventé et imposé un nouveau stratagème pour dépouiller encore plus les salariés en refusant de transférer la totalité des sommes qui disparaissait de la participation vers l'intéressement.

Cette option qui vous a été proposée, ne vous aurait rien coûté, et ainsi permettait aux salariés de ne rien perdre financièrement. Mais une fois de plus vous avez joué le jeu du durcissement de votre politique sociale et préféré faire les poches des salariés.

La C.G.T vous évoque aussi régulièrement le caractère précaire, aléatoire et pénalisant de la participation et de l'intéressement par le fait de sa non contribution au financement de la protection sociale, qu'ils s'agissent de la maladie, du chômage, de la retraite, ou préretraite.

C'est pour cela que la C.G.T a toujours revendiqué de mettre tout ou partie de ces sommes distribuées dans les salaires, et/ou de la partager de façon égalitaire, qui aurait le mérite de remettre un peu plus de justice entre salariés.

Pour la C.G.T, il n'y a pas de grandes ou petites attaques sur le pouvoir d'achat, toutes sont inacceptables et donc à combattre !

Qu'allez-vous inventer demain pour continuer à détricoter le statut des salariés, alors que vous vous êtes servi, pendant des années, de la participation et de l'intéressement pour détruire les qualifications, diminuer de façon drastique le pouvoir d'achat des salariés au travers des N.A.O ?

Les négociateurs passent, les problèmes demeurent et s'aggravent même.

Nous pourrions dans cette histoire faire le choix le plus facile et de dire : « *C'est mieux que rien, on est toujours au-dessus du minimum légal.* » Avec un €uro de plus que le minimum légal, on sera toujours dans un accord dérogatoire.

On pourrait dire, par effet d'aubaine, l'intéressement augmente mécaniquement par un effet de pourcentage des crédits d'impôts qui passe de la participation à l'intéressement, que la part fixe passe de 300 à 900 €uros, que le plafond passe de 14 à 20 millions d'€uros, donc signons cet accord.

Mais il n'y a pas d'additions à faire, il n'y a que des soustractions. Il n'y a que des pertes pour les salariés.

La situation financière de l'entreprise, l'état de la trésorerie, pourraient largement prendre en charge ce nouveau forfait social. Malheureusement aujourd'hui, ce n'est pas le chemin que vous avez choisi, et préférer faire un hold-up sans pistolet ni cagoule en détournant à nouveau les salariés et leurs familles. **Pour eux, c'est la double peine salariale.**

**POUR TOUTES CES RAISONS LES ÉLUS C.G.T ET U.G.I.C.T-C.G.T DU C.C.E
D'U.E.S DONNERONT UN AVIS DÉFAVORABLE
À L'ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTÉRESSEMENT 2013.**

.....
Compte Rendu,

Ce CCE Extraordinaire consistait à recueillir les avis et consulter des élus titulaires des organisations syndicales présents dans ce C.C.E d'U.E.S.

Après les déclarations M SEGALEN s'est dit choqué par le contenu de certains dont la nôtre. Visiblement il a du mal à comprendre et admettre la réaction négative des salariés face à ces deux accords.

Dans les sous-entendus de ses propos, il nous semble très clair que pour lui, il est normal que les salariés voient leur rémunération évoluer en plus ou en moins, qu'ils n'ont rien à dire sur ce sujet-là et que ceux qui ne sont pas satisfaits peuvent toujours aller voir ailleurs.

***Le fossé de l'incompréhension continue de se creuser entre la direction et les salariés !
L'appétit de la direction est sans limites, les seules qu'elle connaisse sont celles fixées par le personnel !***

Avis et consultation des élus titulaires du C.C.E d'U.E.S.

Profitant de cette consultation, la direction générale a voulu recueillir les intentions de signature des organisations syndicales représentatives.

C.G.C : Les élus ne se sont pas positionnés clairement sur cet avis mais ont été beaucoup plus clair sur la position de leur organisation syndicale qui signera ces deux accords.

C.F.D.T : Les élus ont donné un avis défavorable à ces deux accords mais leur organisation syndicale signera ces deux accords.

F.O : Les élus ont donné un avis favorable mais leur O.S ne participe plus aux négociations puisqu'ils ne sont plus représentatifs.

C.G.T : Les élus ont donné un avis défavorable mais ont refusé de donner l'intention de signature puisque la consultation société du personnel n'est pas achevée.

Ne laissez pas les autres décider à votre place, participez et répondez à cette consultation !